



VOL A VOILE **SISTERON**  
A L P E S D E H A U T E P R O V E N C E

## OBJET : FAQ - TARIF A COMPTER DU 01/01/2019

### Q1- QU'EST-CE QUI CHANGE DANS LE TARIF 2019

Afin de conserver une bonne situation financière nous permettant de continuer à investir, il est procédé à une révision modérée des tarifs de base, de l'ordre de :

- 2 à 20 € pour les cotisations et participations,
- 3 à 6 € pour les heures de vols planeurs,
- 10 €/heure pour les remorqués,
- 30 € pour les heures d'avion.

Dans le souci d'une meilleure formation montagne, il a été par ailleurs décidé de supprimer la facturation de l'instruction sur les planeurs du club.

### Q2- PARTICIPATION JOURNALIERE

**RAPPEL :** Les participations journalières doivent être payées par tout membre d'équipage qui n'a pas opté pour la participation annuelle. Les participations journalières sont dues par chaque occupant d'un biplace. (Sauf VI et instruction). Ceci est la règle en vigueur depuis plusieurs années.

**2019 :** A défaut, la participation du passager ou du co-pilote est facturée au CDB